

Département
NORD
Canton
ANICHE
Commune
DECHY

Portant restriction de circulation et interdiction de stationner

Le Maire de la Commune de DECHY,
Vu les articles L 2212-2 et L 2213-1 du Code général des collectivités territoriales
Vu le Code de la route,
Vu le Code de la voirie routière,
Vu la demande de **L'Entreprise NORD-DT – Rue des Bouleaux – Bât L –LESQUIN (59810)** qui souhaite effectuer des travaux de détection réseaux sans fouilles, en occupant temporairement le domaine public– Rue de la République à DECHY,
Considérant qu'il y a lieu de prendre des mesures dans le but de garantir la sécurité du public pendant les travaux,

ARRETONS

Article 1^{er}

A partir du 19 décembre 2023 et pour une durée de 40 jours, **L'Entreprise NORD-DT** est autorisée à procéder aux travaux de détection réseaux sans fouilles, rue de la République à DECHY.

Article 2.

Ces travaux nécessiteront les dispositions suivantes :

- le stationnement sera interdit (sauf pour les véhicules de l'Entreprise NORD-DT)
- la circulation sera restreinte à 30 km/h et alternée manuellement
- restriction sur section courante

Article 3.

Les services de L'Entreprise NORD-DT se chargeront de la mise en place de tous les panneaux de signalisation et aviseront les riverains de ces travaux.

Article 4.

Ampliation du présent arrêté sera adressée à :

- M. le Commissaire Divisionnaire de Police à DOUAI,
- Monsieur le Directeur de **L'Entreprise NORD-DT**
- M. le Directeur des Services Techniques municipaux.

Publié sur le site de la ville le 05 décembre 2023

Fait en Mairie de DECHY
Le 29 novembre 2023
Le Maire
Jean-Michel SZATNY

